Image not found or type unknown

La mère de mon enfant me prive de mon droit de visite

Par **siharath**, le **16/07/2014** à **17:06**

Je suis divorcé depuis des années, mon fils a 11 ans.
Mon ex femme est partie vivre à 150 KM avec notre fils à notre séparation, il y a 10 ans. Le jugement a fixé la garde chez sa mère et un droit de visite pour moi un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires.
Malheureusement, elle refuse de me le donner et je ne le vois que 2 ou 3 fois par ans. Malgré le fait que je respecte le paiement de la pension alimentaire et les dépôts de main courantes lorsqu'il était petit.
Cette année, après avoir insister, elle a accepté de me le donner pour le mois de juillet mais aujourd'hui, elle est venue le prendre, indiquant qu'elle voulait lui acheter des vêtements et elle me dit je le ramène ce soir; elle vient d'appeler pour me dire qu'elle ne le ramènerai pas, qu'elle est reparti chez elle et que je ne l'aurai pas indiquant que j'avais violenter l'enfant.
Que dois je faire ?

Par **domat**, le **16/07/2014** à **17:31**

bjr,
faites lui une LRAR de mise en demeure de respecter le jugement relatif à la garde de votre enfant en indiquant votre intention de déposer une plainte si votre ex continue de refuser d'appliquer la décision du juge.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés